



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation au sein de SOS médecins

Question écrite n° 14432

Texte de la question

Mme Michèle Crouzet attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la possibilité pour les étudiants médecins d'effectuer une formation au sein de SOS médecins. Créé en 1996, SOS médecins est le premier réseau d'urgence et de permanence de soins en France. Il regroupe un millier d'urgentistes, qui effectuent des visites à domicile et des consultations 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Chaque année, 4 millions d'appels sont traités. Cette structure répond à une forte demande, notamment due à la désertification médicale qui touche les zones rurales. Néanmoins, SOS médecins peine à se développer davantage au sein des territoires, notamment en raison des difficultés de recrutement rencontrées. En effet, le recrutement de nouveaux médecins au sein de la structure nécessiterait de la formation. Or, aujourd'hui, dans certaines régions, il est refusé à SOS médecins d'accueillir des médecins stagiaires. En effet, dans la mesure où il ne s'agit pas de médecins traitants, certains professeurs des universités de médecine générale considèrent qu'ils ne sont pas compétents pour accueillir des stagiaires. Elle souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement sur la possibilité de formation des étudiants médecins au sein de SOS médecins.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Crouzet](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14432

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 avril 2019

Question publiée au JO le : [20 novembre 2018](#), page 10417

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)